

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 8 février 2018

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2018

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	BELLIER Michel	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	ROBERT Stéphanie
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DENIS Paul	0	0	1	RENAUT Sylvain
	DUVERGER Béatrice	0	1	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	0	1	LEPRETRE Mickaël
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	VERNAY Christophe	0	1	0	
TALBOURDET Nicole	0	0	1	BURAUD Nicole	
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	1	0	0	
	MALLEGOL M-Dominique	0	1	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	1	0	0	
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 14	20	3	4	

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS MUNICIPAUX. CESSIION DU CONTRAT DE DSP TYPE CONCESSION, DE LA SAS CAHUTE A LA SAS CAHUTE CAMP'

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions et 4 contre) approuve la cession du contrat de délégation de service public de l'exploitation et de la gestion des campings municipaux de la Commune d'Erquy, de la SAS « CAHUTE » à la SAS « CAHUTE CAMP » et autorise le Maire à signer l'avenant actant la cession du contrat (Cf. Conseil Municipal du 21/09/2017).

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE. ATTRIBUTIONS DE MESURES FINANCIERES ET FISCALES POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention, 1 contre), décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 230 €. La convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2020.

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE VOIE : VOIE REJOIGNANT LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 34 A LA COUTURE ET LA RUE DE SAINT-PABU. ATTRIBUTION DE NOM : CHEMIN DES PERRIERES-LIEUDIT LA COUTURE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

NUMÉROTATION DE LA ROUTE DES VERRIERS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

NUMÉROTATION DU SECTEUR DE L'ABBAYE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

ACQUISITION DES PARCELLES C 2477-C 2478-C 2480 RUE DU VAL. PAR DES TIERS. CESSION A TITRE GRATUIT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière.

ACQUISITION DE LA PARCELLE C 2482 RUE DU VAL. PAR DES TIERS . CESSION A TITRE GRATUIT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière.

ACQUISITION DE LA PARCELLE C 2468. CHEMIN DE LA LOUVE PAR DES TIERS CESSION A TITRE GRATUIT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière.

DÉCLASSEMENT D'UN ESPACE NON CIRCULANT DE LA VOIRIE COMMUNALE. LIEUDIT « LE PLESSIS PESTEL ». APPLICATION DE L'ARTICLE L.141-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE. DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE. TRANSACTION FONCIERE AVEC DES TIERS (CESSION DU DÉLAISSÉ D 1678)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déclassement d'un espace non circulant de la voirie communale.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2018 AUTRES QUE L'ALSH.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération.

ANNÉE CIVILE 2018. RÉMUNÉRATION DES MONITEURS MAJEURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT. MISE A JOUR DU BAREME DE RÉMUNÉRATION DES MONITEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération.

ANNÉE CIVILE 2018. RÉMUNÉRATION DES MONITEURS MINEURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération.

**OPÉRATION CAP SPORTS, CAP CULTURE 2018. PETITES VACANCES : FÉVRIER, PAQUES ET TOUSSAINT.
OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération.

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2018 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE AU TITRE
DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (1/11) OUVRÉS DANS LE CADRE DU CYCLE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

**VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE. DOTATION UNITAIRE INDIVIDUELLE. ANNÉE BUDGÉTAIRE
2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 40 € la dotation pour les élèves domiciliés sur Erquy ayant effectué un voyage scolaire.

**DÉTERMINATION DU BAREME INDEMNITAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX. PLAFONNEMENT DE L'ENVELOPPE
MAXIMALE DISPONIBLE. RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BLOQUÉE. MISE A JOUR DE L'INDICE BRUT TERMINAL
DE LA FONCTION PUBLIQUE RELEVÉ A 1028.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de reconduire l'enveloppe du crédit indemnitaire.

INDEMNITÉS VERSÉES AUX PARTICULIERS POUR SINISTRE RESPONSABLE HORS FRANCHISE D'ASSURANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 215,04 € en réparation d'un dommage sur véhicule provoqué par la chute d'un rocher.
